



Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 14 juin 2016

Ordre du jour :

1. Conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGASS) sur le problème mondial des drogues
2. Divers

*

Présents : Mme Octavie Modert remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, M. Marc Baum, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Kriepe, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens

Mme Lydia Mutsch, Ministre de la Santé

M. Alain Origer, de la Direction de la Santé

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Claudia Dall'Agnol

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

*

1. **Conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies (UNGASS) sur le problème mondial des drogues**

Planifié pour 2019, suite à une demande émanant de plusieurs présidents de l'Amérique du Sud (notamment le Mexique, le Guatemala et la Colombie) afin d'ouvrir urgemment un débat sur le contrôle des drogues, l'UNGASS s'est déjà réunie en 2016. Il y a de grands espoirs pour un changement de la politique mondiale sur les drogues.

Cette session extraordinaire a réuni les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations de la société civile pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale pour combattre le problème mondial de la drogue.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue avait notamment pour objectif l'évaluation des réalisations et des défis qui persistent dix ans après la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Il y a eu un changement de paradigme : si en 1998 (dernière session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue) le slogan a encore été « a drug free world », dorénavant l'accent est mis sur une politique contre l'abus, ce qui constitue une approche plus réaliste. Il faut promouvoir activement une société exempte de tout abus de drogues. Plus particulièrement, un accent est à mettre sur la prévention de l'usage de drogues illicites ; aux mesures de prévention, de traitement ou de réduction des effets nocifs à l'intention des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues.

L'Assemblée générale s'est engagée à combattre le problème de façon humaine et équilibrée. Il a été reconnu que le problème mondial de la drogue constitue toujours un défi pour la santé, la sécurité et le bien-être de toute l'humanité. Il faudra davantage intensifier les efforts nationaux et internationaux et renforcer encore la coopération internationale pour relever ce défi.

Il a été constaté qu'il reste difficile dans de nombreux pays de se procurer des drogues placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques, en particulier pour soulager la douleur. Il faudra remédier à cette situation en préconisant des mesures propres à assurer la disponibilité et l'accessibilité de ces drogues lorsqu'elles sont destinées à des fins médicales, tout en empêchant le détournement, l'usage illicite et le trafic.

Plusieurs recommandations ont été retenues par les États¹, notamment :

- des recommandations pratiques concernant la réduction de la demande et les mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé ;
- des recommandations pratiques pour assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en empêchant le détournement ;
- des recommandations pratiques concernant la réduction de l'offre et les mesures connexes ; l'efficacité de la répression ; les mesures prises face à la criminalité liée aux drogues et la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire ;
- des recommandations pratiques concernant les questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités ;
- des recommandations pratiques concernant les questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante,

¹ https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/S-30/L.1&Lang=F

évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables ;

- des recommandations pratiques concernant le renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée ;
- des recommandations pratiques concernant le développement alternatif ; la coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques.

De l'échange de vues consécutif, il y a lieu de retenir succinctement :

Il est salué qu'il a été finalement reconnu par la communauté internationale que le problème des drogues n'est pas en diminution mais bien au contraire toujours en train d'accroître et qu'il a été proposé de privilégier la perspective des droits de l'homme et de la santé publique. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue ne constitue pas la fin d'un processus mais le début d'une nouvelle politique internationale.

Au plan national, en ce qui concerne les drogues destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques, il est expliqué que le Luxembourg dispose actuellement d'une législation spécifique pour le cannabis, en partie distincte de celle des autres drogues illégales. Depuis 2001, aucune peine d'emprisonnement n'est plus prévue pour la consommation simple ou la détention pour usage personnel de cannabis (seulement des amendes et sanctions administratives). Par contre, la vente de cannabis, son importation, sa culture et sa consommation associée à des circonstances aggravantes, comme en présence ou avec des mineurs, sont passibles de peines de prison et d'amendes très lourdes.

Un accent particulier sera à mettre sur les nouvelles substances psychotropes, ainsi que sur l'offre et la demande en relation avec celles-ci. L'Union européenne met au point des mécanismes pour lutter contre l'apparition de nouvelles substances psychoactives et pour endiguer le rôle d'Internet en tant que grand marché pour les drogues et les activités criminelles liées aux drogues.

Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, bon nombre de pays se sont prononcés contre la peine de mort pour des délits liés à la drogue qui existe encore dans certains pays. Finalement l'on a pu se mettre d'accord sur le fait que les sanctions doivent être proportionnelles aux infractions commises.

Pour ce qui est du système hollandais, la politique de tolérance devrait être une première étape vers une régularisation complète. Or, le problème principal est que la vente par les coffee-shops est certes autorisée, mais que leur approvisionnement est illégal. En d'autres termes, la culture de cannabis et l'approvisionnement des coffee-shops sont illégaux aux Pays-Bas, mais la vente par les coffee-shops et la consommation sont tolérées. Il est constaté que malgré toute critique, leur système fonctionne néanmoins. Une possibilité pour pouvoir mettre fin à l'ambiguïté du système néerlandais pourrait être d'envisager de mettre en place une culture du cannabis sous surveillance de l'État pour approvisionner les coffee-shops.

Quant au Portugal, il a été décidé, par une loi du 29 novembre 2000, de décriminaliser la consommation de tous les stupéfiants, comme leur acquisition et leur détention lorsqu'elles sont destinées à un usage personnel. La consommation et la détention de drogues restent

interdites et sujettes à pénalités. S'ils ne constituent plus un délit, l'usage et la détention de stupéfiants restent des infractions administratives au Portugal. Ne craignant plus d'être perçus comme des criminels, les consommateurs se présentent plus spontanément aux structures de soin et de prévention. La décriminalisation a eu également pour effet de désengorger les tribunaux.

Pour ce qui est du programme d'échange de seringues instauré au Centre pénitentiaire, un programme pour lequel le Luxembourg a été félicité par de nombreux pays lors de la session extraordinaire, il y a lieu de noter que, si certes la possession et la consommation de drogues en prison reste illicite, une prison libre de drogues est illusoire. Le programme d'échange de seringues privilégie plutôt la prévention. Il faut souligner que ledit programme est un moyen efficace pour réduire certaines conséquences néfastes de l'usage de drogues. Il réduit le partage de seringues et d'aiguilles, donc le risque de transmission de maladies infectieuses (hépatite, SIDA et autres) parmi les détenus qui s'injectent des drogues. Il est relevé que ce programme est soumis à une procédure rigoureuse : le détenu doit adresser une demande écrite au médecin en charge. Actuellement le programme d'échange de seringues accueille 40 personnes, parmi les quelque 700 personnes détenues en moyenne à Schrassig. Environ 262 des détenus purgent une peine de prison en relation avec une affaire de stupéfiants.

2. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Le Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

La Présidente,
Cécile Hemmen